

Questions/réponses

Quelle est la situation du collège aujourd'hui ?	3
Quel est l'objectif de la réforme ?	5
Pour renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux :	5
➤ De nouveaux programmes plus progressifs et plus cohérents dans toutes les matières	5
<i>En quoi est-ce une nouveauté ?</i>	5
<i>Concrètement, comment ça se passe ?</i>	5
<i>Qu'est-ce qui différencie socle et programmes de 2005 du nouveau socle et des nouveaux programmes ?</i>	6
<i>Les programmes sont-ils allégés ? Le renforcement des fondamentaux se fait-il au détriment d'autres apprentissages ?</i>	6
<i>En quoi les nouveaux programmes de français, de mathématiques et d'histoire contribuent-ils au renforcement de la maîtrise des savoirs fondamentaux ?</i>	7
➤ Un accompagnement personnalisé de tous les élèves au service de la réussite de leurs apprentissages	9
<i>Concrètement, comment ça se passe ?</i>	9
<i>Quels enseignants assurent l'accompagnement personnalisé ? Y a-t-il une obligation pour les enseignants d'assurer à un moment cet accompagnement ?</i>	9
<i>En quoi est-ce une nouveauté ?</i>	10
Pour développer de nouvelles compétences indispensables à la future insertion des collégiens et leur donner les clés de leur avenir personnel et professionnel	11
➤ L'introduction de la deuxième langue vivante dès la classe de 5 ^e	11
<i>En quoi est-ce utile ?</i>	11
<i>En quoi est-ce une nouveauté ?</i>	11
<i>N'est-ce pas contradictoire avec la priorité donnée à la maîtrise des savoirs fondamentaux ?</i>	12
<i>Concrètement, que deviennent les bi-langues et les sections européennes ?</i>	12
➤ Le développement des compétences numériques	13
<i>Concrètement, qu'est-ce qui sera proposé ?</i>	13
➤ Le travail en équipe et l'expression orale	14
<i>Que vont apprendre les élèves ?</i>	14
<i>Concrètement, comment les élèves vont-ils faire pour acquérir ces nouvelles compétences ?</i>	14
➤ Des réalisations concrètes, individuelles et collectives, autour de 8 nouveaux thèmes de travail dans les EPI	15
<i>Concrètement, comment ça se passe ?</i>	15
<i>En quoi les EPI diffèrent-ils des itinéraires de découvertes (IDD) ?</i>	15
<i>Les élèves auront-ils le choix ?</i>	16

<i>Plus précisément, à quoi correspondent ces nouveaux thèmes de travail ?</i>	17
<i>Concrètement, que deviennent le latin et le grec ?</i>	19
Points clés	20
Peut-on se passer de réformer le collège ?	20
La réforme répond-elle à la priorité donnée par le Premier ministre au français, à l'histoire-géographie et aux mathématiques ?.....	22
En quoi les EPI diffèrent-ils des itinéraires de découverte (IDD) ?.....	24
Pourquoi supprimer les sections européennes ?.....	25
Supprime-t-on des classes bi-langues ?.....	26
En donnant plus d'autonomie aux établissements, la réforme ne fait-elle pas exploser le cadre national ?.....	27
En quoi la réforme améliore-t-elle la qualité de vie au collège et l'implication des élèves dans leur collège ?	28
Les enseignements artistiques vont-ils être fusionnés ?	29
Les sections internationales sont-elles supprimées ?	30
Que deviennent la DP3 et la troisième Prépa-Pro ?.....	31
Les dispositifs inclusifs existants (ULIS et UPE2A) sont-ils remis en cause dans les collèges ?	32

Quelle est la situation du collège aujourd'hui ?

- Le nombre d'élèves en difficulté à la fin du collège augmente fortement depuis 15 ans.

- En compréhension de l'écrit

	PISA 2000	PISA 2012	Evolution entre 2000 et 2012
France	15,2%	18,9%	+3,7 points
OCDE	19,3%	17,7%	-1,6 point

Pourcentages d'élèves en-dessous du niveau 2 de compétences (c'est-à-dire peu performants) en compréhension de l'écrit dans PISA 2000 et PISA 2012

- En mathématiques

	PISA 2003	PISA 2012	Evolution entre 2003 et 2012
France	16,6%	22,2%	+ 5,6 points
OCDE	21,5%	22,4%	+ 0,9 point

Pourcentages d'élèves en-dessous du niveau 2 de compétences (c'est-à-dire peu performants) en mathématiques dans PISA 2003 et PISA 2012

- En histoire-géographie

	CEDRE 2006	CEDRE 2012	Evolution entre 2006 et 2012
Groupe <1*	2,1%	3,9%	+1,8 points
Groupe 1**	12,9%	17,5%	+4,6 points
Total groupes <1 & 1	15%	21,4%	+6,4 points

Pourcentages d'élèves dans les groupes <1 et 1 en histoire-géographie-éducation civique dans CEDRE 2006 et CEDRE 2012

*Les élèves du groupe < 1 ne sont capables que de réponses ponctuelles et dispersées. Ils ont très peu de connaissances disciplinaires, leurs problèmes de compréhension de l'écrit sur tous les supports accentuent encore leur difficulté à traiter et interpréter des informations auxquelles ils ne peuvent le plus souvent donner sens.

**Les élèves du groupe 1 ont des connaissances très fragmentaires et restreintes. Ils sont capables de prélever quelques informations très explicites sur des supports simples (données statistiques dans un tableau, ville sur une carte) mais peinent à exploiter des textes mêmes simples. Ils commencent à maîtriser le vocabulaire géographique le plus simple (« urbain » pour nommer un paysage).

Quelle est la situation du collège aujourd'hui ?

- En langues vivantes

	CEDRE 2004	CEDRE 2010	Evolution entre 2004 et 2010
Groupe 0*	1,5%	4,6%	+3,1 points
Groupe 1**	13,5%	15,8%	+2,3 points
Total groupes 0 & 1	15%	20,4%	+5,4 points

Pourcentages d'élèves dans les groupes 0 et 1 en compréhension de l'oral en anglais dans CEDRE 2004 et CEDRE 2010

* Les élèves du groupe 0 parviennent à effectuer des opérations de repérage (sons, syllabes accentuées) et ils commencent à pouvoir identifier des schémas intonatifs ou des mots clés. Ils ont quelques acquis lexicaux, se limitant à des mots très simples ou des expressions fréquemment utilisées dans le contexte de la classe.

** Les élèves du groupe 1 sont capables de reconnaître et d'identifier des lettres de l'alphabet, des mots et des énoncés interrogatifs. Ils peuvent discriminer des sons proches, longs ou brefs parmi d'autres. Ils comprennent des expressions courantes dans le domaine des relations de civilité ou du contexte de la classe et ils commencent à comprendre l'heure. Ils commencent à pouvoir comprendre une courte description ou des dialogues simples.

▪ L'organisation actuelle du collège contribue à l'aggravation des difficultés.

- 12% des élèves de CM2 ne maîtrisent pas les compétences de base attendues en français → 25% des élèves de 3^e ne maîtrisent pas les compétences de base attendues en français.
- 9% des élèves de CM2 ne maîtrisent pas les compétences de base attendues en mathématiques → 13% des élèves de 3^e ne maîtrisent pas les compétences de base attendues en mathématiques.

▪ Le collège manque de sens pour les élèves.

L'étude « Le collège perçu par les élèves » publiée par l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) en 2013 montre que :

- **Les collégiens sont hostiles à demander de l'aide à leurs enseignants :**
 - o L'attitude adoptée par les enfants face à une incompréhension varie de façon très importante : 67% des élèves de primaire demandent alors une explication à leur enseignant contre seulement 35% des collégiens.
 - o La seconde attitude la plus adoptée est de faire appel à leurs camarades de classe, surtout pour les collégiens (36%).
- **Les collégiens s'ennuient plus que les écoliers :** les élèves de primaire sont bien plus nombreux à déclarer s'ennuyer « rarement » ou « jamais » (59%) que les collégiens (30%).
- **Les collégiens participent moins que les écoliers pendant les cours :** 39% des collégiens participent rarement contre 15% des élèves de primaire.

Les collégiens ont le sentiment de ne pas compter pour leurs enseignants : 55% des collégiens considèrent que leurs enseignants s'intéressent à eux, contre 79% des élèves d'école primaire.

Quel est l'objectif de la réforme ?

- L'objectif de la réforme est double :
 - renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux dans toutes les matières,
 - développer de nouvelles compétences indispensables à la future insertion des collégiens.
- Ce double objectif vise à apporter une réponse aux carences actuelles du collège.

Pour renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux :

- De nouveaux programmes plus progressifs et plus cohérents dans toutes les matières
 - *Au regard des constats sur les carences du collège actuel, il ne peut pas y avoir de réforme du collège sans modification de la manière dont les enseignements se déroulent aujourd'hui et la façon dont les élèves apprennent.*

En quoi est-ce une nouveauté ?

- Les programmes sont repensés pour être au service de l'acquisition par tous les élèves durant la scolarité obligatoire du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, sur lequel 800 000 enseignants ont été consultés.
- La forme des programmes change afin de modifier les pratiques d'enseignement :
 - les programmes sont **plus simples et plus lisibles** : chacun pourra comprendre ce que les élèves doivent apprendre ;
 - les programmes sont **plus progressifs et plus cohérents** : ils mettent les acquis des élèves au cœur de la pratique des enseignants → le programme, ce n'est pas ce que l'enseignant doit faire avec les élèves, c'est ce que les élèves doivent savoir et savoir-faire ;
 - les programmes sont **moins prescriptifs** : ils font davantage confiance aux équipes éducatives et à leur connaissance des besoins des élèves.

Concrètement, comment ça se passe ?

- Le Conseil supérieur des programmes a été chargé d'élaborer de nouveaux programmes pour toutes les matières pour l'ensemble de la scolarité obligatoire.
- Les propositions du Conseil supérieur des programmes sont soumises à la consultation des enseignants du 11 mai au 12 juin..

Qu'est-ce qui différencie socle et programmes de 2005 du nouveau socle et des nouveaux programmes ?

- Le socle de 2005 a été conçu indépendamment des programmes d'enseignement. Il a, du fait de ce manque d'articulation, été peu visible pour les élèves et les parents, et peu opérationnel pour les enseignants.
- **Le socle de 2015 répond au besoin de nécessaire clarification des liens entre le socle commun et les programmes en faisant du socle le programme général de la scolarité obligatoire, dont les programmes de cycles seront des déclinaisons.** Le socle devient le cahier des charges pour les attendus de fin de scolarité obligatoire qui seront détaillés dans le cadre des programmes.

Pour mémoire

Les résultats de la consultation des 800 000 enseignants sur le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture font ressortir les éléments suivants :

- Pour 80% des répondants, le projet de socle commun est perçu comme plus transversal que le socle de 2005 ;
- Pour 63% des répondants, **le niveau d'exigence du projet de socle commun semble égal ou supérieur au socle actuel.**

Les programmes sont-ils allégés ? Le renforcement des fondamentaux se fait-il au détriment d'autres apprentissages ?

- **Les programmes ne sont pas « allégés » ou « alourdis ».** Les programmes sont repensés dans leur forme : ils mettent désormais les acquis des élèves au cœur de la pratique des enseignants. Le programme, ce n'est plus ce que l'enseignant doit faire avec les élèves, c'est ce que les élèves doivent savoir et savoir-faire. Des programmes « plus simples » dans leur forme ne signifient pas des attentes réduites.
- **Le renforcement des fondamentaux ne se construit pas sur des heures supplémentaires ou sur des contenus supplémentaires, de même qu'il ne se construit pas sur leur réduction. Ce n'est pas un problème quantitatif, mais qualitatif :** le renforcement viendra de la nouvelle conception des programmes et donc du travail pédagogique demandé aux professeurs dans les classes → le programme ne décrira plus le contenu des enseignements, mais ce que les élèves doivent savoir et savoir-faire.
- Un **plan de formation** sera mis en œuvre au niveau national et décliné dans chaque académie pour accompagner le travail de chaque enseignant.

Exemple : De nouveaux programmes mettant les acquis des élèves au cœur de la pratique des enseignants

Exemple des programmes actuels de français de la classe de 4^e :

L'étude de la langue :

- Les propositions subordonnées circonstancielles de temps, de cause, de conséquence, de but, de comparaison ;
- Le discours rapporté : le discours indirect (initiation).

La grammaire du verbe :

- Les verbes transitifs et intransitifs ;
- La forme pronominale (les verbes pronominaux ; les verbes mis à la forme pronominale de sens réfléchi, réciproque, passif) ;
- La forme impersonnelle (les verbes essentiellement impersonnels, les verbes mis à la forme impersonnelle).

Exemple des futurs programmes de français du cycle 4 :

L'étude de la langue :

- Comprendre le fonctionnement syntaxique, le rôle de la ponctuation, les grandes classes de mots.
- Rédiger un texte en fonction d'une intention et en tenant compte du destinataire ; utiliser un lexique adapté, les éléments de grammaire de texte et de l'énonciation.
- Activités : exercices orthographiques variés : dictées sous différentes formes, projection de textes et correction collective, usage de l'ordinateur.

En quoi les nouveaux programmes de français, de mathématiques et d'histoire contribuent-ils au renforcement de la maîtrise des savoirs fondamentaux ?

▪ **Les nouveaux programmes de français :**

Les nouveaux programmes de français mettent au centre la maîtrise et l'utilisation de la langue, à l'oral et à l'écrit. Les nouveaux attendus de maîtrise de la langue sont plus exigeants.

- L'élève apprend à communiquer, à argumenter à l'oral de façon claire et organisée ; il apprend à adapter son niveau de langue et son discours à la situation, à écouter et prendre en compte ses interlocuteurs.
- L'élève utilise régulièrement l'écrit pour raconter, décrire, expliquer ou argumenter de façon claire et organisée, dans un français orthographiquement et syntaxiquement correct. Lorsque c'est nécessaire, il reprend ses écrits pour rechercher la formulation qui convient le mieux et préciser ses intentions et sa pensée.
- L'élève apprend à utiliser à bon escient les principales règles grammaticales et orthographiques. Il emploie à l'écrit comme à l'oral un vocabulaire juste et précis.

Par ailleurs, afin de contribuer à améliorer le niveau en français de tous les collégiens, une initiation à l'étude des langues anciennes est intégrée dans le programme de français.

Les langues anciennes permettent de comprendre les principes fondamentaux de la langue française : étymologie, composition des mots, fonctions grammaticales.

→ **L'excellence sera ainsi mise au service de la réussite de tous et de la réduction des inégalités de maîtrise de la langue française.**

▪ **Les nouveaux programmes de mathématiques :**

Les nouveaux programmes de mathématiques construisent chez les élèves la culture mathématique nécessaire à la compréhension du monde d'aujourd'hui et rendront l'enseignement des mathématiques plus attractif.

L'élève pratiquera très régulièrement le calcul, mental et écrit. Il maîtrisera les ordres de grandeur. Il résoudra des problèmes impliquant des grandeurs variées (géométriques, physiques, économiques).

L'élève utilisera régulièrement l'informatique. Il connaîtra les principes de base du codage et connaîtra les langages simples de programmation informatique.

Les liens entre les mathématiques et les autres matières seront renforcés : les mathématiques sont un « bien commun » que partagent toutes les matières.

▪ **Les nouveaux programmes d'histoire-géographie :**

Par ses programmes, par ses enseignements, l'histoire-géographie contribue de façon essentielle à la compréhension des enjeux des sociétés contemporaines.

- L'élève maîtrise les repères spatio-temporels, chronologiques, culturels indispensables à la culture générale d'un citoyen du XXI^e siècle.
- La connaissance du passé et le travail de mémoire consolident la compréhension et le partage des valeurs républicaines et des principes du « vivre ensemble » chez l'élève.

➤ **Un accompagnement personnalisé de tous les élèves au service de la réussite de leurs apprentissages**

→ *Pour maîtriser les connaissances fondamentales, l'élève a besoin de comprendre et de cerner les modalités d'apprentissage qui lui conviennent le mieux ; des temps dédiés à l'apprentissage des méthodes et à la maîtrise des outils pour mieux apprendre sont mis à sa disposition.*

Concrètement, comment ça se passe ?

- **Des horaires dédiés à l'accompagnement personnalisé pour tous les élèves :**
 - 3 heures en sixième et au moins 1 heure en 5^e, 4^e et 3^e.
 - Tous les élèves d'un même niveau suivront le même nombre d'heures d'accompagnement personnalisé.
 - Pour l'accompagnement personnalisé, les élèves seront regroupés en fonction de leurs besoins en groupes à la composition variable tout au long de l'année au sein de leur classe ou selon d'autres modalités.

- **Que fera-t-on pendant le temps de l'accompagnement personnalisé ?**

L'enseignant ou l'équipe enseignante décide, selon l'analyse des besoins qu'ils ont constatés, quelle(s) activité(s) permettent aux élèves de progresser, chacun à son rythme. On peut citer en exemple :

- S'exercer à différentes méthodes : prendre des notes, apprendre une leçon, faire des révisions, comprendre et rédiger un texte écrit, faire une recherche documentaire, préparer et réaliser un exposé oral, conduire un projet individuel ou collectif, travailler en groupe.
- Renforcer ou approfondir les connaissances de l'élève dans les différentes disciplines en fonction de son niveau de progression et de ses besoins.
- S'entraîner aux contrôles et aux devoirs.
- En 6e, comprendre le sens des différentes disciplines : pourquoi y a-t-il plusieurs enseignants ? pourquoi y a-t-il un cours dédié aux sciences de la vie et de la Terre ? etc.
- Les contenus tiendront compte bien entendu du niveau considéré :
 - En 6e, on apprendra à devenir collégien.
 - En 3e, on préparera l'entrée au lycée : autonomie dans le travail personnel, autonomie dans la prise de notes, rédaction de textes plus longs, etc.

Quels enseignants assurent l'accompagnement personnalisé ? Y a-t-il une obligation pour les enseignants d'assurer à un moment cet accompagnement ?

Tous les enseignants peuvent assurer l'accompagnement personnalisé. Il sera alors inscrit dans leur service hebdomadaire. La répartition des heures d'accompagnement personnalisé entre enseignements relève de la responsabilité des équipes pédagogiques. → La confiance dans les initiatives des équipes pédagogiques et éducatives est une des clés de la réussite.

En quoi est-ce une nouveauté ?

- **Le collégien ne se voit aujourd'hui proposer que deux heures d'accompagnement personnalisé, en classe entière et uniquement en classe de 6e.** Ces deux heures sont souvent réduites à 1h de soutien scolaire en français et 1h de soutien scolaire en mathématiques.
- L'objectif de cet accompagnement personnalisé **au service de tous les élèves** se veut résolument plus large et plus ambitieux.

Pour développer de nouvelles compétences indispensables à la future insertion des collégiens et leur donner les clés de leur avenir personnel et professionnel

➤ **L'introduction de la deuxième langue vivante dès la classe de 5^e**

→ L'amélioration des compétences en langues vivantes étrangères des élèves français est une priorité. Elle passe par l'apprentissage de la première langue vivante dès le CP par tous les élèves à partir de la rentrée 2016 et l'apprentissage précoce d'une seconde langue vivante dès la classe de 5^e.

En quoi est-ce utile ?

- **L'apprentissage des langues tient une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans l'ouverture au monde.**

L'un des rôles de l'éducation est d'ouvrir l'esprit des enfants à la découverte de l'inconnu, de l'autre, de l'étranger, de leur faire connaître ce qui ne leur est pas spontanément familier. C'est, entre autres, le rôle des langues vivantes étrangères d'offrir la possibilité de se décentrer par rapport à l'univers de pensée et d'expression qui est le nôtre. Apprendre une langue vivante étrangère, c'est en effet aussi apprendre une culture.

- **L'apprentissage des langues favorise l'insertion professionnelle des jeunes en France et à l'étranger.** Aujourd'hui, parler une langue étrangère est devenu indispensable pour permettre aux élèves, plus tard, de trouver leur place sur le marché du travail : que l'on soit salarié(e) en entreprise, chauffeur de taxi, professionnel(le) de l'hôtellerie... les langues étrangères servent au quotidien.

- ***Du fait de cet apprentissage précoce, le niveau d'exigence en langues vivantes 1 et 2 sera plus important à la fin de la 3^e.***

En quoi est-ce une nouveauté ?

- **L'apprentissage des langues vivantes se commence désormais plus tôt pour la première comme pour la seconde langue vivante : dès le CP pour la première langue vivante, dès la 5^e pour la seconde langue vivante.**

➤ **Aujourd'hui, la deuxième langue vivante est commencée en classe de 4^e.**

→ **Seule une minorité d'élèves a la possibilité de commencer plus tôt une deuxième langue.**

N'est-ce pas contradictoire avec la priorité donnée à la maîtrise des savoirs fondamentaux ?

- L'apprentissage des langues vivantes fait partie du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ce dernier recense les fondamentaux de la connaissance et des compétences que les élèves doivent acquérir au cours de la scolarité obligatoire. Il prévoit notamment que « L'élève pratique au moins deux langues vivantes, étrangères ou régionales ».
- Les langages pour penser et communiquer constituent le premier domaine du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Parmi ces langages, il y a bien évidemment la langue française, mais également les langues vivantes étrangères au même titre que les langages scientifiques et mathématiques, les langages informatiques.

Concrètement, que deviennent les classes bi-langues et les sections européennes ?

- **Toutes les classes bi-langues qui assurent la continuité de l'apprentissage d'une langue vivante autre que l'anglais à l'école élémentaire continuent d'exister.** Concrètement, un élève de Toulouse qui a appris l'espagnol à l'école pourra apprendre l'espagnol et l'anglais en classe de 6^e. Un élève de Strasbourg qui a appris l'allemand à l'école pourra apprendre l'allemand et l'anglais en classe de 6^e.
- **Les sections européennes n'ont plus vocation à exister** car :
 - La formation des élèves en langues vivantes est renforcée du CP à la 3^e.
 - Tous les élèves apprennent deux langues dès la 5^e.
 - Les EPI sont en partie enseignés en langues vivantes étrangères.

Pour mémoire

Les classes bi-langues ont été créées par la circulaire n°2005-067 du 15 avril 2005. Elles permettent aux élèves dès la classe de 6^e de suivre un enseignement d'une deuxième langue vivante étrangère.

Les sections bi-langues touchaient 15,9% des élèves à la rentrée 2013. 57 392 élèves, soit 10,9% des élèves de 6^e, apprenaient 2 langues vivantes dont l'une est l'allemand.

Les sections européennes et langues orientales ont été mises en place par la circulaire n°92-234 du 19 août 1992. En 4^e et en 3^e, les élèves suivent un enseignement renforcé en langue vivante de deux heures hebdomadaires.

Les sections européennes réunissaient 10,6% des élèves en classe de 3^e en 2013.

➤ **Le développement des compétences numériques**

→ ***Le collège du XXI^e siècle doit être en phase avec les usages du numérique d'aujourd'hui, et apprendre aux collégiens, qui s'en servent par ailleurs dans leur vie de tous les jours, à les utiliser, à les maîtriser et à les comprendre.***

Concrètement, qu'est-ce qui sera proposé ?

- **Les collégiens acquièrent les valeurs, les repères et l'esprit critique d'une nouvelle culture numérique.** Dans leurs activités au sein des réseaux sociaux et des espaces collaboratifs en ligne, ils comprennent les enjeux de sécurité numérique, de fiabilité des sources et de l'information, de civilité et de respect vis-à-vis d'autrui.
- **Les collégiens maîtrisent les outils numériques.** Avec les équipements numériques individuels mobiles, telles que des tablettes, et les ressources en ligne qui seront mis à leur disposition dans le cadre du grand plan numérique, ils pourront :
 - Accéder à des contenus et à des services numériques innovants et utiles pour leurs apprentissages (manuels scolaires interactifs, applications dédiées aux apprentissages, exercices, révisions, jeux sérieux, simulations, etc.).
 - Utiliser des outils et des contenus embarqués pour travailler au quotidien (agenda, calculatrice, dictionnaires, prise de notes, répertoires, *podcasts*, etc.).
 - Recevoir des informations et des données du collège (revue de presse du CDI, orientation, événements, activités sportives, cahier de textes, livret scolaire, notes, etc.).
 - Communiquer avec les autres élèves, les enseignants, et tous les membres de la communauté éducative (blog de correspondances, réseau social de la classe, du collège, etc.).
- **Les collégiens développent leurs connaissances et leurs compétences en algorithmique et en informatique. Ces nouveaux savoirs sont intégrés aux programmes.**

L'algorithmique a vocation à structurer une réflexion logique et séquencée ; la programmation rend effective cette démarche. Les mathématiques et la technologie seront partie prenante de cet apprentissage.

➤ **Le travail en équipe et l'expression orale**

→ **Apprendre à travailler en équipe, à proposer, à expérimenter, c'est développer des compétences indispensables pour la poursuite des études, la vie en société et l'insertion professionnelle.**

Que vont apprendre les élèves ?

- **Les élèves développeront de nouvelles compétences utiles au quotidien : travailler en groupe, s'exprimer à l'oral, conduire un projet collectif...**

Concrètement, comment les élèves vont-ils faire pour acquérir ces nouvelles compétences ?

- **Grâce aux nouveaux programmes,**
- **Grâce aux EPI qui mettent en œuvre les huit nouveaux thèmes de travail**, définis dans les programmes. Ils constitueront ainsi des moments privilégiés pour développer de nouvelles façons d'apprendre et de travailler pour les élèves (*cf. infra*).
- **Grâce à l'accompagnement personnalisé** (*cf. supra*).
- **Grâce aux travaux en groupes modulables**, qui permettront aux enseignants de mieux répondre aux besoins des élèves :
 - Les groupes à effectifs réduits permettent notamment aux enseignants de davantage interagir avec les élèves et d'apporter des réponses à leurs besoins. Dans ces petits groupes, les élèves sont davantage sollicités, questionnés, mis en activité.
 - Les collèves bénéficient de nouveaux moyens pour permettre les cours en petits groupes et faciliter encore davantage ces démarches.

Quel est l'objectif de la réforme ? > Pour développer de nouvelles compétences indispensables à la future insertion des collégiens et leur donner les clés de leur avenir personnel et professionnel > **Des réalisations concrètes, individuelles et collectives, autour de 8 nouveaux thèmes de travail dans les EPI**

➤ **Des réalisations concrètes, individuelles et collectives, autour de 8 nouveaux thèmes de travail dans les EPI**

→ **Les EPI seront des moments privilégiés pour mettre en œuvre de nouvelles façons d'apprendre et de travailler les contenus des programmes.**

Concrètement, comment ça se passe ?

- **Les EPI et leurs 8 thèmes de travail, définis dans les programmes, seront pris en charge par les enseignants de toutes les matières.**
- **Les EPI ont un caractère obligatoire pour tous les élèves, leur organisation est définie et prise en charge par les enseignants conformément au projet d'établissement ; chaque discipline contribue aux EPI.**
- **Les enseignants définiront en équipe les contenus des cours.** → *La confiance dans les initiatives des équipes pédagogiques et éducatives est une des clés de la réussite.*
- **Le travail sur ces thèmes aboutira à la réalisation d'un projet incluant une réalisation concrète, individuelle ou collective.**

En quoi les EPI diffèrent-ils des itinéraires de découvertes (IDD) ?

Les thèmes de travail des EPI sont inscrits dans les programmes, à la différence des itinéraires de découverte.

Les EPI feront l'objet d'une évaluation qui sera prise en compte pour l'attribution du futur diplôme national du brevet.

Les EPI concerneront toutes les classes du cycle 4 (5e, 4e, 3e). Aujourd'hui, les itinéraires de découverte ne concernent que les classes de 5e et de 4e, à hauteur de 2 heures par semaine.

Les EPI portent sur les huit thématiques interdisciplinaires qui sont définies dans l'arrêté d'organisation des enseignements au collège :

- ▶ Corps, santé, bien-être et sécurité
- ▶ Culture et création artistiques
- ▶ Transition écologique et développement durable
- ▶ Information, communication, citoyenneté
- ▶ Langues et cultures de l'Antiquité
- ▶ Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales
- ▶ Monde économique et professionnel
- ▶ Sciences, technologie et société

Quel est l'objectif de la réforme ? > Pour développer de nouvelles compétences indispensables à la future insertion des collégiens et leur donner les clés de leur avenir personnel et professionnel > **Des réalisations concrètes, individuelles et collectives, autour de 8 nouveaux thèmes de travail dans les EPI**

Les nouveaux EPI constituent l'une des modalités explicites de mise en œuvre des programmes. Le conseil d'administration du collège, sur proposition du conseil pédagogique, déterminera les thématiques qui seront traitées dans les classes de 5e, 4e et 3e. .

Pour mémoire

Les itinéraires de découverte (IDD) ont été mis en place à la rentrée 2002 sur le cycle central du collège, à savoir les classes de 5^e et de 4^e. Ils sont obligatoires, à raison de deux heures hebdomadaires par division, et inscrits dans l'emploi du temps de tous les élèves du cycle central. Les différentes disciplines peuvent y contribuer.

Des domaines thématiques ont été définis : la nature et le corps humain, les arts et les humanités, les langues et les civilisations, la création et les techniques.

Sur l'ensemble du cycle central, les élèves doivent réaliser quatre itinéraires, choisis dans au moins deux domaines. Ils donnent lieu à des réalisations individuelles ou collectives d'élèves.

Les liens avec les programmes sont indirects: « ils prennent appui sur les programmes, mais ne sont pas pour autant destinés à traiter spécifiquement telle ou telle partie de ces programmes. Il s'agit plutôt d'apporter un autre éclairage sur les contenus d'enseignement, et notamment celui qui résulte du croisement de plusieurs regards sur un même objet d'apprentissage. Les disciplines concernées trouvent ainsi des points d'appui supplémentaires à travers les apports mutuels des itinéraires de découverte et de la progression d'enseignement ».

La relative déconnexion entre les programmes d'enseignement et les objets des IDD est à l'origine du détournement des horaires d'IDD pour un autre usage (renforcement d'horaires disciplinaires, mise en place de classes bi-langues...).

Les élèves auront-ils le choix ?

- **En 5^e, 4^e et 3^e, les élèves travailleront sur au moins deux thèmes différents par an.**
- **Chaque collège définira les thèmes de travail – entre 6 et 8 – qui seront proposés aux élèves. Les modalités de choix seront définies au niveau de chaque collège.** → *La confiance dans les initiatives des équipes pédagogiques et éducatives est une des clés de la réussite.*
- **Cela ne posera pas de problème d'équité car l'objectif de ces nouveaux thèmes, c'est de faire travailler ensemble les équipes éducatives et d'apprendre aux élèves à travailler autrement et à développer des compétences nouvelles.**
- **L'établissement rendra compte de ces choix aux autorités académiques. Les corps d'inspection porteront un soin particulier à l'accompagnement des équipes pédagogiques.**

Plus précisément, à quoi correspondent ces nouveaux thèmes de travail ?

▪ **Corps, santé, bien-être et sécurité**

Percevoir et prendre en compte les dimensions humaines et sociales de la santé. Se responsabiliser, comprendre et apprendre la gestion du rapport risque-sécurité et améliorer ses possibilités d'adaptation motrice.

S'appuyer sur une dynamique d'expériences pour explorer et développer ses capacités de perception et faire de la santé une ressource. Interroger les transformations qui traversent l'adolescence, le rapport à l'autre et la place de l'affect.

▪ **Culture et création artistiques**

Identifier les artistes et les œuvres artistiques patrimoniales liés à un territoire, une période ou une société. Appréhender le parcours de ces artistes et mettre en relation la réalité des différentes cultures, leurs dimensions imaginaires et leur interprétation, dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle (avec Folios).

S'éprouver dans une démarche de création afin d'associer la dimension sensible de la pratique à la compréhension des œuvres et des langages artistiques et numériques.

▪ **Transition écologique et développement durable**

Le thème de travail « développement durable » s'inscrit dans le cadre de l'article L.312-19 du code de l'éducation, qui fait de l'éducation à l'environnement et au développement durable une mission de l'école dès l'école primaire, et tout au long de la scolarité.

Ce thème de travail permet plus que jamais d'apprendre aux élèves à travailler de manière collective et collaborative : élaboration de projets communs pour l'établissement autour du développement durable, identification des bonnes pratiques permettant de vivre ensemble de manière solidaire dans un monde aux ressources limitées, respect de son environnement et donc de soi-même et des autres.

Ce thème permettra également de transmettre aux élèves les connaissances, la compétence et la culture qui leur permettront tout au long de leur vie, en tant que citoyens, de connaître, comprendre, décider et agir en fonction des enjeux du développement durable.

Exemple concret de projet qui pourra être développé dans le cadre de ce thème de travail :

- Préparation, en petit groupe, de simulations de négociations internationales sur le changement climatique : pendant deux à trois mois, les élèves préparent un jeu de rôle dans lequel les élèves représentent chacun des pays différents dans le cadre de négociations internationales sur le changement climatique. A l'issue du jeu de rôle, une séquence de débriefing est organisée.
- Connaissances développées : géographie, enjeux internationaux, sciences de la vie et de la Terre.
- Compétences développées : capacités d'argumentation, capacité à s'exprimer en public le jour du jeu de rôle, conduite de projet (savoir préparer un projet, le réaliser, débriefing après le projet).

Quel est l'objectif de la réforme ? > Pour développer de nouvelles compétences indispensables à la future insertion des collégiens et leur donner les clés de leur avenir personnel et professionnel > **Des réalisations concrètes, individuelles et collectives, autour de 8 nouveaux thèmes de travail dans les EPI**

▪ **Information, communication, citoyenneté**

S'ouvrir au monde, à la diversité des points de vue et percevoir les enjeux d'une société dans laquelle hyper-communication et surinformation nécessitent de construire un positionnement.

Comprendre comment peut évoluer le débat citoyen ; expliciter et expérimenter les principes et les règles qui fondent la citoyenneté.

Construire des réalisations concrètes dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information.

▪ **Langues et cultures de l'Antiquité**

Découvrir une ou plusieurs langues anciennes et les cultures qui leur sont liées.

S'initier à leur pratique ou à une approche comparative de ces langues et cultures. Réaliser des projets qui mettent en valeur ces langues, ces cultures et leurs liens avec le monde contemporain.

▪ **Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales**

Découvrir une ou plusieurs langues et les cultures qui leur sont liées.

S'initier à leur pratique ou à une approche comparative de ces langues et cultures.

Réaliser des projets qui mettent en valeur ces langues, ces cultures et leurs liens avec le monde contemporain.

▪ **Monde économique et professionnel**

Percevoir des caractéristiques de la vie économique et professionnelle en les reliant à une connaissance des formations porteuses d'avenir.

Développer l'esprit d'entreprendre par des réalisations concrètes.

Se connaître pour mieux gérer et développer ses compétences afin de construire un projet adapté, positif et cohérent, dans le cadre du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (avec Folios).

▪ **Sciences, technologie et société**

Mettre en perspective l'influence mutuelle des avancées scientifiques et technologiques et des évolutions sociales et sociétales.

Confronter les possibilités qu'offre la science aux questions d'éthique. Expérimenter et mettre en pratique l'emploi d'instruments, d'objets techniques ou numériques qui étendent les possibilités des sens et interroger la notion de progrès.

Quel est l'objectif de la réforme ? > Pour développer de nouvelles compétences indispensables à la future insertion des collégiens et leur donner les clés de leur avenir personnel et professionnel > **Des réalisations concrètes, individuelles et collectives, autour de 8 nouveaux thèmes de travail dans les EPI**

→ L'histoire des arts, une démarche interdisciplinaire déjà à l'œuvre

L'enseignement de l'histoire des arts est obligatoire pour tous les élèves de l'école primaire, du collège et du lycée (voies générale, technologique et professionnelle). C'est un enseignement fondé sur une approche pluridisciplinaire des œuvres d'art qui permet aux élèves de maîtriser les repères historiques et culturels indispensables pour comprendre les œuvres et enrichir leur pratique artistique.

Cet enseignement a pour objectif d'offrir à tous les élèves :

- des occasions de découvrir directement et personnellement des œuvres de référence relevant de différents domaines artistiques, de différentes époques et civilisations ;
- la capacité de poser sur ces œuvres, grâce à la familiarité acquise avec elles, un regard plus averti et plus sensible ;
- la possibilité d'acquérir ainsi une culture personnelle à valeur universelle ;
- les moyens de s'informer sur les métiers liés aux domaines des arts et de la culture.

Cet enseignement, qui concerne toutes les disciplines, sollicite plus particulièrement les enseignements artistiques et l'histoire. Il s'appuie sur les périodes historiques étudiées en cours d'histoire à chacun des niveaux du cursus scolaire.

Concrètement, que deviennent le latin et le grec ?

Comme aujourd'hui, les élèves qui le souhaitent pourront apprendre le latin de la 5e à la 3e et le grec en 3e. L'accès à ces apprentissages sera diversifié, afin de s'assurer que tous les élèves puissent en tirer bénéfice et non plus seulement une minorité :

- les éléments fondamentaux des apports du latin et du grec à la langue française feront l'objet d'un enseignement dans le cadre des cours de français ;
- les élèves pourront profiter d'un EPI portant sur les langues et cultures de l'antiquité, une ou plusieurs fois au cours de leur scolarité, et, ainsi, accéder à des apports culturels essentiels à notre civilisation ;
- enfin, un enseignement de complément sera accessible à ceux qui souhaitent approfondir l'apprentissage des langues anciennes, à raison d'une heure en classe de 5e, de deux heures en classe de 4e et en classe de 3e.

L'excellence sera ainsi mise au service de la réussite de tous et de la réduction des inégalités de maîtrise de la langue française.

Pour mémoire :

L'accès aux langues et cultures anciennes est aujourd'hui réservé à une minorité d'élèves.

- Moins de 20% (17,9%) des élèves de 5^e, 4^e et 3^e font aujourd'hui du latin.
- Seuls un peu moins de 17 300 élèves font du grec en classe de 3e (soit 2% des élèves).

Points clés

Peut-on se passer de réformer le collège ?

→ **Les constats de carence du collège aujourd'hui sont unanimement partagés. La réforme apporte une réponse à chacun de ces constats.**

1^{er} constat : Le collège fait de moins en moins réussir les élèves, ce qui nourrit notamment le décrochage scolaire

En quoi la réforme répond-elle à ce constat ?

- La réforme est centrée sur les conditions d'apprentissage des élèves : avec des programmes qui mettent les acquis des élèves au cœur de la pratique des enseignants, avec de nouvelles modalités d'apprentissage, avec de nouvelles compétences à acquérir et avec un accompagnement personnalisé.
- La réforme renforce les savoirs et les compétences de base réellement maîtrisés par les élèves : nouveaux programmes dans toutes les disciplines et notamment en français, mathématiques et histoire-géographie, développement des compétences numériques, apprentissage précoce de la seconde langue vivante.

2^{ème} constat : Le collège contribue à aggraver les difficultés que présentent certains élèves à leur entrée en 6^e

En quoi la réforme répond-elle à ce constat ?

- La réforme mobilise les conseils école-collège créés en 2013 pour organiser la progression des apprentissages tout au long du cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e), dans le cadre de la mise en œuvre des programmes du cycle 3.
- La réforme met en place un accompagnement personnalisé de tous les élèves, avec notamment 3 heures dédiées en 6^e, au service de la réussite de leurs apprentissages, pendant lesquelles les élèves seront regroupés non en fonction de leur classe mais en fonction de leurs besoins.
- En collège, pendant l'accompagnement personnalisé :
 - On apprendra des méthodes : prendre des notes, apprendre une leçon, faire des révisions, comprendre et rédiger un texte écrit, faire une recherche documentaire, préparer et réaliser un exposé oral, conduire un projet individuel ou collectif, travailler en groupe.
 - On renforcera ou on approfondira ses connaissances dans les différentes matières en fonction de son niveau de progression et de ses besoins.
 - On s'entraînera aux contrôles et aux devoirs.
 - En 6^e, on apprendra à comprendre le sens des différentes matières : pourquoi y a-t-il plusieurs enseignants ? pourquoi y a-t-il un cours dédié aux sciences de la vie et de la Terre ? etc.
 - En 6^e, on apprendra à devenir collégien.
 - En 3^e, on préparera l'entrée au lycée : autonomie dans le travail personnel, autonomie dans la prise de notes, rédaction de textes plus longs, etc.

- La réforme conduit les enseignants à adopter une pédagogie explicite, c'est-à-dire une pédagogie qui donne aux élèves les méthodes pour apprendre et le sens des apprentissages.
- Un plan de formation sera mis en œuvre au niveau national et décliné dans chaque académie et les corps d'inspection seront mobilisés pour accompagner le travail de chaque enseignant.

3^{ème} constat : Le collège manque de sens pour les élèves, ce qui nourrit le décrochage des élèves les plus en difficulté et la tendance au « dé-branchage » des bons élèves

En quoi la réforme répond-elle à ce constat ?

- Le renforcement des savoirs fondamentaux participe de la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire : consolider les savoirs fondamentaux crée les conditions d'une meilleure réussite et renforce par là-même le sens de la présence au collège.
- La réforme met en place de nouvelles manières de travailler : travail en équipe, travail en « mode projet », production de réalisations concrètes.
- La réforme développe de nouvelles compétences chez les élèves : compétences numériques, maîtrise des langues vivantes étrangères, expression orale, travail en équipe.

La réforme répond-elle à la priorité donnée par le Premier ministre au français, à l'histoire-géographie et aux mathématiques ?

→ La grille donne une grande place aux horaires de français, d'histoire-géographie et de mathématiques : + de 40% du temps consacré à ces 3 matières fondamentales.

Il est toutefois essentiel de souligner que le renforcement des fondamentaux ne se construit pas sur des heures supplémentaires ou sur des contenus supplémentaires, de même qu'il ne se construit pas sur leur réduction. Ce n'est pas un problème quantitatif, mais qualitatif : le renforcement viendra de la nouvelle conception des programmes et donc du travail pédagogique demandé aux professeurs dans les classes → le programme ne décrira plus le contenu des enseignements, mais ce que les élèves doivent savoir et savoir-faire.

→ Les nouveaux programmes de français, de mathématiques et d'histoire sont centrés sur la maîtrise des connaissances et compétences fondamentales.

▪ Les nouveaux programmes de français :

Les nouveaux programmes de français mettent au centre la maîtrise et l'utilisation de la langue, à l'oral et à l'écrit. Les nouveaux attendus de maîtrise de la langue sont plus exigeants :

- L'élève apprend à communiquer, à argumenter à l'oral de façon claire et organisée ; il apprend à adapter son niveau de langue et son discours à la situation, à écouter et prendre en compte ses interlocuteurs.
- L'élève utilise régulièrement l'écrit pour raconter, décrire, expliquer ou argumenter de façon claire et organisée, dans un français orthographiquement et syntaxiquement correct. Lorsque c'est nécessaire, il reprend ses écrits pour rechercher la formulation qui convient le mieux et préciser ses intentions et sa pensée.
- L'élève apprend à utiliser à bon escient les principales règles grammaticales et orthographiques. Il emploie à l'écrit comme à l'oral un vocabulaire juste et précis.

Par ailleurs, afin de contribuer à améliorer le niveau en français de tous les collégiens, une initiation à l'étude des langues anciennes est intégrée dans le programme de français. Les langues anciennes permettent de comprendre les principes fondamentaux de la langue française : étymologie, composition des mots, fonctions grammaticales.

▪ Les nouveaux programmes de mathématiques :

Les nouveaux programmes de mathématiques construisent chez les élèves la culture mathématique nécessaire à la compréhension du monde d'aujourd'hui, et rendent l'enseignement des mathématiques plus attractif.

L'élève pratique très régulièrement le calcul, mental et écrit. Il maîtrise les ordres de grandeur. Il résout des problèmes impliquant des grandeurs variées (géométriques, physiques, économiques).

L'élève utilise régulièrement l'informatique. Il connaît les principes de base du codage et les langages simples de programmation informatique.

Les liens entre les mathématiques et les autres matières seront renforcés : les mathématiques sont un « bien commun » que partagent toutes les matières.

▪ **Les nouveaux programmes d'histoire-géographie :**

Par ses programmes, par ses enseignements, l'histoire-géographie contribue de façon essentielle à la compréhension des enjeux des sociétés contemporaines.

- L'élève maîtrise les repères spatio-temporels, chronologiques, culturels indispensables à la culture générale d'un citoyen du XXI^e siècle.
- La connaissance du passé et le travail de mémoire consolident la compréhension et le partage des valeurs républicaines et des principes du vivre-ensemble chez l'élève.

En quoi les EPI diffèrent-ils des itinéraires de découverte (IDD) ?

- Les thèmes de travail des EPI sont inscrits dans les programmes, à la différence des itinéraires de découverte.
- Les EPI feront l'objet d'une évaluation qui sera prise en compte pour l'attribution du futur diplôme national du brevet.
- Les EPI concerneront toutes les classes du cycle 4 (5e, 4e, 3e). Aujourd'hui, les itinéraires de découverte ne concernent que les classes de 5e et de 4e, à hauteur de 2 heures par semaine.
- Les EPI portent sur les huit thématiques interdisciplinaires qui sont définies dans l'arrêté d'organisation des enseignements au collège :
 - Corps, santé, bien-être et sécurité
 - Culture et création artistiques
 - Transition écologique et développement durable
 - Information, communication, citoyenneté
 - Langues et cultures de l'Antiquité
 - Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales
 - Monde économique et professionnel
 - Sciences, technologie et société.
- Les nouveaux EPI constituent l'une des modalités explicites de mise en œuvre des programmes. Le conseil d'administration du collège, sur proposition du conseil pédagogique, déterminera les thématiques qui seront traitées dans les classes de 5e, 4e et 3e.
- Les EPI devront aussi contribuer de façon concrète à la mise en œuvre au collège des trois parcours éducatifs : le parcours citoyen, le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) et le parcours Avenir.

Pourquoi supprimer les sections européennes ?

→ La section européenne est un dispositif qui propose un enseignement renforcé en langue vivante de 2 heures hebdomadaires en 4^e et en 3^e, mais pour seulement une minorité d'élèves.

→ La réforme fait commencer plus tôt une deuxième langue à tous les élèves et renforce le nombre d'heures d'enseignement de langues vivantes de tous les élèves.

- Les sections européennes n'ont plus vocation à exister car :
 - La formation des élèves en langues vivantes est renforcée du CP à la 3^e.
 - Tous les élèves apprennent deux langues dès la 5^e.
 - Les nouveaux thèmes de travail sont en partie enseignés en langues vivantes étrangères.

Supprime-t-on des classes bi-langues ?

- **Toutes les classes bi-langues qui permettent de commencer l'anglais dès la 6e tout en poursuivant l'apprentissage d'une autre langue vivante commencée à l'école élémentaire continuent d'exister. Elles bénéficient désormais d'une assise réglementaire qui leur faisait défaut jusque-là.**
- **Tous les engagements internationaux de la France, notamment ceux passés avec l'Allemagne, seront respectés.**
- **La diversité linguistique sera préservée.** Concrètement, un élève qui a appris l'espagnol à l'école pourra apprendre l'espagnol et l'anglais en classe de 6e. Un élève qui a appris l'allemand à l'école pourra apprendre l'allemand et l'anglais en classe de 6e.
- **Tous les élèves commencent plus tôt leur deuxième langue vivante.**

En donnant plus d'autonomie aux établissements, la réforme ne fait-elle pas exploser le cadre national ?

La réforme donne plus d'autonomie pédagogique aux établissements : c'est une marque de confiance envers les équipes éducatives, confiance nécessaire à la réussite de tous les élèves. Mais cette autonomie est fortement encadrée au niveau national, à la fois par un cadre organisationnel, avec des horaires nationaux et, surtout, par des contenus communs, à travers le nouveau socle commun et les nouveaux programmes. Il s'agit donc d'une autonomie régulée.

L'apprentissage des connaissances et compétences fondamentales passe par le développement de nouvelles pratiques pédagogiques. La nouvelle organisation du collège offre à ce titre des marges de manœuvre aux enseignants. Ces marges de manœuvre permettront aux équipes de répondre au mieux aux besoins des élèves.

L'autonomie pédagogique est confiée aux établissements et pas aux seuls chefs d'établissement. Ce sont les équipes qui préparent l'organisation des enseignements qui est ensuite fixée par le conseil d'administration, en toute transparence.

En quoi la réforme améliore-t-elle la qualité de vie au collège et l'implication des élèves dans leur collège ?

- La réforme développe le sens des responsabilités des élèves.
- Des actions relatives à la formation du futur citoyen et à la promotion des valeurs de la République et de la laïcité sont inscrites systématiquement dans les projets d'établissement. Ces actions, qui portent notamment sur des temps forts, sont particulièrement valorisées et explicitées auprès des parents d'élèves : commémorations patriotiques, journées ou semaines spécifiques (Journée de la laïcité le 9 décembre, la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la semaine de l'engagement...).
- L'organisation d'un temps annuel de rencontre et d'échange avec l'ensemble de la communauté éducative (cérémonie de remise de diplômes, valorisation des réussites des élèves, spectacle de fin d'année, etc.) est systématisée.
- Indissociable de la transmission d'une culture de la presse et de la liberté d'expression, l'éducation aux médias et à l'information est un enseignement intégré de manière transversale dans les différentes disciplines. Un média - radio, journal, blog ou plateforme collaborative en ligne - est développé dans chaque collège.
- Une pause méridienne d'une heure et demie permet aux externes comme aux internes d'avoir un vrai temps de respiration pendant la journée scolaire.
- La démocratie collégienne est renforcée avec la généralisation des conseils de la vie collégienne, qui sont des lieux privilégiés d'apprentissage de l'exercice de la démocratie. Ils sont un complément indispensable aux comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et aux foyers socio-éducatifs.

Les enseignements artistiques vont-ils être fusionnés ?

Non, les enseignements artistiques ne seront pas fusionnés. L'enseignement d'une heure hebdomadaire d'arts plastiques et d'une heure hebdomadaire d'éducation musicale pour tous les collégiens sera maintenu dans la nouvelle organisation du collège à compter de la rentrée 2016.

Les horaires de ces deux disciplines apparaissent sur une seule ligne dans les nouvelles grilles horaires afin d'encourager les équipes qui le souhaitent, ou celles qui le pratiquent déjà, à penser différemment l'organisation de ces enseignements au cours de l'année.

Ainsi, par exemple, une classe pourrait bénéficier de deux heures d'éducation musicale concentrées au premier semestre, puis de deux heures d'arts plastiques au second semestre. Cette souplesse offerte aux équipes leur permettra de répondre à une disposition du projet d'établissement, afin, par exemple, de limiter le nombre de professeurs à l'entrée en 6e, ou, plus simplement, de limiter le nombre de classes par professeur. De nombreux établissements ont d'ailleurs déjà mis en œuvre de telles organisations, mais sans cadre réglementaire jusqu'à présent.

Les sections internationales sont-elles supprimées ?

Non, les sections internationales ne sont pas supprimées dans la nouvelle organisation du collège. Les enseignements spécifiques à ces sections sont maintenus dans les formes actuelles avec la même finalité : l'apprentissage d'une langue étrangère de façon plus approfondie.

Ainsi les partenariats bilatéraux avec les pays concernés ne sont pas remis en question.

Que deviennent la DP3 et la troisième Prépa-Pro ?

Permettre à chaque collégien de préparer, de façon plus progressive, son parcours futur est l'un des enjeux de cette réforme. Ainsi dans le cadre du Parcours Avenir, tous les élèves seront désormais sensibilisés plus tôt à la découverte du monde économique et professionnel de façon à favoriser la réflexion et les choix d'orientation qui leur sont offerts. De plus, cette thématique trouve tout naturellement sa place dans les EPI ; la DP3 est donc, sur les idées et les contenus, généralisée à l'ensemble des élèves et le principe des 3h n'avait plus par conséquent vocation à exister.

Toutefois, les élèves qui manifesteraient dès la classe de quatrième, des besoins spécifiques qui les amèneraient à poursuivre dans une filière professionnelle à l'issue de leur scolarité au collège, auront toujours la possibilité d'être scolarisés dans une classe de « 3^{ème} Prépa-Pro ». Cette classe doit permettre aux élèves de construire de façon plus active leur projet de formation et d'orientation grâce aux 4h d'enseignements complémentaires qui seront exclusivement réservées à ce sujet.

Les dispositifs inclusifs existants (ULIS et UPE2A) sont-ils remis en cause dans les collèges ?

Ces dispositifs, qui favorisent respectivement l'inclusion des élèves en situation de handicap et des élèves allophones nouvellement arrivés en France, ne sont pas remis en cause. La réforme permettra au contraire à ces élèves de suivre davantage d'enseignements dans les mêmes conditions que les élèves de leur classe d'inscription. Ils auront ainsi la possibilité de mettre en avant leur potentiel et capacités dans divers moments grâce notamment aux EPI et à l'accompagnement personnalisé où ils pourront suivre les apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves. Leurs différences pourront alors être un atout pour les autres élèves.